

# **COMMUNE DE THEULEY**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du Vendredi 26 Septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de THEULEY.

**Date de la convocation :** 23/09/2025

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Approbation du PV du conseil municipal du 16/05/2025

**Délibérations :**

- \* Désignation du secrétaire de séance,
- \* Avis sur le projet éolien de TINCEY,
- \* Avis sur le projet éolien du BLESSONNIER (Volon, Renaucourt, Francourt, Roche-et-Raucourt)
- \* Délibération poste catégorie B,
- \* Tarif affouage 2025/2026,
- \* Point sécurité,

**Informations :**

**Questions diverses**

**Présent(e)s :** Françoise RIONDEL, Christelle PAROTY, Sébastien BERLIN, Michel BLONDEAU, Caroline LAMBOLEY, Damien MONTIA-COLL

**Absent(e)s excusé(e)s :** Jean DENIS  
Hervé MENNETRIER  
Hervé WILHELM

**Absent(e)s :** FURTIN Philippe

**Pouvoirs :** Jean DENIS a donné pouvoir à BLONDEAU Denis  
Hervé MENNETRIER a donné pouvoir à Damien MONTIA-COLL  
Hervé WILHELM a donné pouvoir à RIONDEL Françoise

Christelle PAROTY a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membre présents	06
Nombre de pouvoirs	03

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare l'ouverture de la séance.

Le PV du 16/05/2025 est approuvé à l'unanimité.

## **1. AVIS PROJET EOLIEN TINCEY et PONTREBEAU**

M. le Maire expose que la SAS Parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau a déposé une demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau.

Une enquête publique est ouverte, en Mairie de Tincey-et-Pontrebeau, du lundi 15 septembre 2025 à partir de 09h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00 inclus. Le dossier d'enquête est consultable en préfecture de Haute-Saône. Conformément à l'arrêté préfectoral n°70-2025-08-20-00002 du 20 août 2025, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet. Monsieur le Maire invite les conseillers à faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 1er du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique lundi 15 septembre 2025 à partir de 09h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00 inclus,

Considérant que l'avis du conseil municipal est sollicité,

Après en avoir délibéré, DECIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet d'extension du parc éolien sur le territoire de la commune de Tincey et Pontrebeau.

**Voté avec : 0 voix pour – 9 voix contre – 0 abstention**

## **2. AVIS PROJET EOLIEN DU BLESSONNIER**

M. le Maire expose que la SAS Ferme éolien du Blessonnier a déposé une demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt, Volon.

Une enquête publique est ouverte, en Mairies de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt, Volon, du lundi 06 octobre 2025 à partir de 14h00 au samedi 08 novembre 2025 à 12h00 inclus.

Le dossier d'enquête est consultable en préfecture de Haute-Saône.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°70-2025-09-11-00001 du 11 septembre 2025, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet. Monsieur le Maire invite les conseillers à faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre 1er du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique lundi 06 octobre 2025 à partir de 14h00 au samedi 08 novembre 2025 à 12h00 inclus,

Considérant que l'avis du conseil municipal est sollicité,

Après en avoir délibéré, DECIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet d'extension du parc éolien sur le territoire des communes de **Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt, Volon**.

**Voté avec : 0 voix pour – 9 voix contre – 0 abstention**

### **3. CREATION D'UN POSTE PERMANENT – CATEGORIE B**

***Emploi permanent de secrétaire générale de mairie – Communes de moins de 2 000 habitants (CGFP – art. L332-8 7°)***

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 7° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que la commune de THEULEY est une Commune de moins de 2 000 habitants,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade de Rédacteur principal 1ère Classe,

à temps non complet à hauteur de **05 heures 30** minutes hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique **B**, afin d'assurer les fonctions de **Secrétaire Générale de Mairie**,

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 7° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour les emplois de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi permanent au grade de Rédacteur principal 1ère Classe à temps non complet à hauteur de 05 heures 30 minutes hebdomadaires (soit 05.5/35<sup>ème</sup> d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de **Secrétaire Générale de Mairie**, relevant de la catégorie hiérarchique **B** et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
  - Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 7° du code la fonction publique susvisé,
  - En cas de recrutement d'un agent contractuel :
  - Précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que la Commune compte moins de 2 000 habitants,
  - Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : *niveau scolaire baccalauréat + 3 années, possession d'un diplôme niveau baccalauréat + 2 années, d'un niveau d'expérience professionnelle comme secrétaire de Mairie de six années minimum*,
  - Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 406 / indice majoré minimum 458 et l'indice brut maximum 638 / indice majoré maximum 539
  - Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

### **4. TAXE AFFOUAGE 2025**

Le Conseil Municipal fixe le montant de l'affouage au prix forfaitaire de **35 €** (trente-cinq euros) la portion.

**Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

## **5. TRAVAUX GRILLE EXTERIEURE BATIMENT MAIRIE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les travaux à réaliser à l'extérieur du bâtiment Mairie, concernant la grille, afin de rendre « symétrique la façade » de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la proposition ci-dessus et autorise Mme le Maire à entreprendre toute démarche et signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

### **Informations :**

### **Questions diverses :**

Fin de séance : 22h30

### **Délibérations votées par le conseil municipal :**

DELIBERATION N° 2025-20	Avis projet éolien de Tincey et Pontrebeau	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2025-21	Avis projet éolien du Blessonnier	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2025-22	Création d'un poste permanent – catégorie B	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2025-23	Taxe affouage 2025/2026	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2025-24	Travaux grille extérieure bâtiment Mairie	A L'UNANIMITE

### **Membres Présents ayant pris part au vote :**

RIONDEL Françoise, PAROTY Christelle, BERLIN Sébastien, BLONDEAU Michel, LAMBOLEY Caroline, MONTIA-COLL Damien.

**Le Secrétaire de séance,**

**Christelle PAROTY**

**Mme le Maire,**

**Françoise RIONDEL**